

A propos du Jeûne fédéral : curiosités historiques sur l'origine de cette fête. - Jeûne genevois. - La fête des paniers

Autor(en): **Mégard, Caroline**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **36 (1898)**

Heft 38

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-197088>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
 PALUD, 24, LAUSANNE
 Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
 SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
 ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.
 Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
 Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
 Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

A propos du Jeûne fédéral.

*Curiosités historiques sur l'origine de cette fête.
 Jeûne genevois. — La fête des paniers.*

Le XVI^e et le XVII^e siècles nous offrent plusieurs exemples de jeûnes locaux célébrés à la suite de quelque événement mémorable, disette, guerre, inondation, épidémie, massacres de la St-Barthélemy, etc.

Ce n'est que depuis 1650 que les solennités du Jeûne prirent un caractère plus régulier, et aussi plus exclusivement protestant. A cette époque, tous les Etats évangéliques de la Confédération s'entendirent pour célébrer un *Jeûne annuel*. Il eut lieu d'abord le dimanche et puis fut porté au jeudi.

La victoire des cantons protestants à Villmergen, en 1712, et la paix d'Aarau, par exemple, furent l'occasion d'une fête religieuse dans toute la Suisse réformée.

En 1753, on fixa le mois de septembre pour l'époque ordinaire de ces solennités.

Dès lors l'influence des idées humanitaires du XVIII^e siècle, les rapports entre catholiques et protestants s'améliorèrent peu à peu, et le Jeûne perdit son caractère exclusif et confessionnel. Après cinq années de troubles et d'émotions politiques sous la république helvétique, les besoins religieux se réveillèrent et les deux communions chrétiennes semblèrent se rapprocher par des principes de tolérance. L'adoption d'un jour de jeûne, de prières et d'actions de grâces pour la Confédération tout entière, parut généralement désirée. Aussi les cantons de Zurich et de Berne saisirent-ils ce moment pour proposer un *Jeûne fédéral*. Lucerne ne tarda pas à se joindre à eux, et ces trois Etats adressèrent une invitation dans ce sens à leurs confédérés catholiques.

Cette proposition fut accueillie par la Diète et, dès 1802, on eut le premier *Jeûne fédéral*.

Mais dès 1817 à 1832, la solennité pour les réformés avait lieu le second jeudi de septembre, tandis que les catholiques le célébraient le dimanche suivant. La fête perdait ainsi son caractère national. Aussi, en 1832, la Diète décida-t-elle de placer le Jeûne fédéral au même jour pour tous les cantons.

De là est sorti l'arrêté fédéral du 1^{er} août de la même année, qui statue qu'à l'avenir le Jeûne sera célébré dans tous les Etats de la Confédération, le troisième dimanche de septembre.

Le *Jeûne genevois*, qui se célèbre encore aujourd'hui au commencement de septembre, fut institué en 1698. En cette année-là, Berne, Zurich et Genève décidèrent d'instituer un Jeûne annuel qui fut fixé au 1^{er} jeudi de septembre. Le souvenir lointain de la St-Barthélemy (24 août 1572); les misères récentes de la Révocation de l'Edit de Nantes (5 octobre 1685), firent choisir ce moment de l'année.

Mais déjà au XVI^e siècle le clergé genevois établit, en dehors des services religieux ordinaires, et à l'imitation de l'église primitive, des

jeûnes d'humiliation et des prières d'actions de grâces pour les circonstances extraordinaires.

Ces jeûnes n'étaient pas, comme de nos jours, pratiqués à des époques fixes revenant une fois par année; les dangers de la guerre, les épreuves nationales, les calamités publiques et les malheurs soufferts par les nations amies, déterminaient la publication de jeûnes.

Après une proclamation indiquant les circonstances qui engageaient les magistrats et les pasteurs à rassembler le peuple pour s'humilier devant Dieu et implorer sa grâce, on annonçait que les services commençaient à cinq heures du matin, pour être terminés à trois heures de l'après-midi.

Durant cet intervalle, les fidèles devaient s'abstenir de toute nourriture et demeurer dans les temples, soit pour entendre les prédications « tendant à les remonter à bon escient, soit pour écouter les paroles des Saintes-Ecritures portant la consolation et la paix de notre Seigneur. »

Le prêche, la lecture de la Bible et le chant des psaumes alternaient.

Plus tard, et jusqu'en 1815, ces solennités durèrent de huit heures du matin à trois heures de l'après-midi, et l'on demeurait au temple sans sortir pour faire un repas.

Nous ne pouvons donner des détails sur les divers jeûnes célébrés au XVI^e siècle à Genève. On les retrouve successivement après les massacres de la St-Barthélemy, durant les guerres de 1589 et à l'occasion de la peste de 1615. Dès lors les jeûnes se rapprochent graduellement des solennités de l'automne, et, vers le milieu du XVIII^e siècle, ils sont définitivement fixés dans la première quinzaine de septembre.

Il faut remarquer qu'à Genève, la fête religieuse du Jeûne fut toujours intimement liée aux affections nationales; à peine fut-elle interrompue pour une année durant les plus mauvais jours des révolutions de la fin du XVIII^e siècle. On la solennisa même sous la domination française (1798 à 1815).

Les Genevois, qui espéraient le retour de leur indépendance nationale, se réunissaient avec ferveur dans les temples. La fête du Jeûne de 1815 consacra l'entrée officielle de Genève dans la patrie Suisse, et d'âge en âge, les réformés helvétiques voudront renouveler en ce jour la promesse de conserver les principes chrétiens de leur sécurité et de leur bonheur.

Le jour du *Jeûne fédéral*, toute la population de Genève est en liesse, émigrant en masse à la campagne et dans les villages et hameaux des environs. La ville reste presque déserte; c'est par centaines que les familles, les parents, les amis vont à la recherche des gazons, des riants sentiers et des frais ombrages sous lesquels ils installeront leur gai pique-nique.

Cette joyeuse escampette des Genevois a été décrite avec beaucoup de vérité et d'humour par la plume de Caroline Mégard, dans le *Genevois*, à l'occasion de la solennité du *Jeûne fédéral* de 1894. — Lisez plutôt :

LA FÊTE DES PANIERS

Dans le ciel d'azur pâle, un clair soleil se lève.

Ces rayons dorés qui se glissent dans les branches à peine jaunissantes, qui miroitent sur les herbes mouillées comme une fanfare matinale, éveillent la joie et la vie.

Un beau dimanche, ce jour de Jeûne ensoleillé !

Pour tout citoyen qui se respecte, c'est une journée obligée en pleine nature, sur les grand'routes, dans les prés aux chaumes courts, fleuris de vieilleses, dans les taillis du Salève et du Jura, ou sur leurs sommets; c'est une fuite plus lointaine dans quelque hameau perdu, quelque village au gai carillon, de la Savoie ou du pays gessien; c'est la récolte des mûres noires et des noisettes le long des haies; c'est enfin la journée familiale où l'on vide la tirelire et dépense joyeusement la cagnotte arrondie.

En ce jour-là, la ville reste morte du matin jusqu'au soir; il semble qu'elle ait rejeté loin d'elle tout ce qui vit, marche, roule, pour, seule, se recueillir et prier à l'ombre des maisons closes: les boutiques fermées, les cafés déserts.

Dès la veille, on a rôti les viandes, entassés les provisions. C'est une débauche de pâtés, de poulets, de jambons, de victuailles de toutes sortes qu'on empile en conscience dans des paniers toujours trop étroits.

Autour de la table encombrée, il faut voir les enfants, les yeux grands où la joie allume les étincelles! Ils escomptent à l'avance leurs prouesses et leur gourmandise.

Sur la grand'route, le matin, les familles au complet défilent, défilent... avec l'inévitable panier ou le sac rebondi qu'allègent l'entraîn et les gais propos.

Elle couvre les chemins poudreux cette foule joyeuse; elle emplit les horizons verts de la note gaie des toilettes de fin d'été, la campagne paisible de chants et de cris, l'air doré de sa joie de vivre.

Les privilégiés roulent au loin, entassés dans les wagons, les braecks, les omnibus, mais les piétons se dispersent dans la banlieue, les champs et les bois; pas un taillis, pas une haie qui ne prête son abri à quelque salle à manger improvisée, le menu étalé sur l'herbe, les convives pittoresquement groupés.

C'est jour de Jeûne fédéral, il faut jouir béatement de tout ce qui n'est pas la ville, boire, manger, dormir sous le grand ciel, courir à l'aventure jusqu'à l'heure où l'ombre s'allongeant sur la plaine, las enfin de cette joie trop savourée, grisé d'air et de soleil, on répète plus ou moins en mineur, pour le retour, le défilé du matin, la procession des paniers, vides cette fois, ou remplis de noisettes et de mûres...

Le crépuscule dore à la crête du Jura des nues fantastiques; l'air fraichit, la brume bleuit les horizons; peu à peu la ville se ranime, puis, s'endort lentement sous le regard

des étoiles qui vient dans l'éther assombri. Mais elle n'est point terminée la fête ; elle recommencera demain avec l'aube nouvelle...

Dans leur domaine, un jour profané, quand les oiseaux et tous les hôtes des vertes solitudes s'éveilleront, surpris d'une telle aubaine, ils se régaleront en grande liesse des miettes délaissées.

Et ce sera un festin pantagruélique pour toutes ces bêtes du Bon Dieu !

Ainsi, tandis que l'atelier ou le comptoir reprennent dans l'engrenage de la vie active les promeneurs de la veille, là-bas, dans la verdure et sous le ciel bleu, on jette fédéralement encore !

CAROLINE MÉGARD.

On en rit !

Hélas oui, on en rit, de la louable initiative du czar ! C'est triste, mais c'est comme ça !

Il en est toujours ainsi, lorsqu'une belle et bonne pensée se manifeste. On approuve, on applaudit même, mais on rit, on hausse les épaules.

Généralement, l'homme a, de lui-même, une très haute opinion. Mais, quand il s'agit de ses semblables, quand il s'agit surtout de l'humanité, il ne les a pas en bien grande estime. Il n'en attend rien ou presque rien de bon. Font-ils mal, il n'est point étonné. Font-ils bien, il suspecte leur sincérité et cherche tout de suite la pensée de derrière la tête, qui doit être le vrai mobile de leur bon mouvement.

Le czar propose le désarmement : il y a quelque chose là-dessous ! Il faut se méfier. Il faut examiner, scruter, fouiller, tourner et retourner ce bloc enfariné.

Et quand bien même il n'y aurait rien là-dessous, quand le czar serait sincère, l'idée du désarmement ne saurait être prise au sérieux ; c'est une chimère, une folie, une chose irréalisable. On en rit.

Le désarmement, c'est un allègement aux lourdes charges qu'impose aux Etats européens la « paix armée » — encore deux mots dont la rencontre étrange est un indice de la situation extraordinaire dans laquelle nous vivons depuis quelque vingt ans. — Le désarmement, c'est la perspective d'une diminution des impôts, ou tout au moins l'affectation de ceux-ci à des services publics plus profitables aux nations que les forteresses, les canons et les fusils.

Renoncer à ces guerres qui ont mis l'Europe en deuil et dont les conséquences lui sont comme un boulet rivé au pied, qui l'empêche de suivre, ainsi qu'elle le voudrait, à ses aspirations progressistes ; renoncer à cela, est-ce possible ? Non, vraiment ! Ce serait trop beau !

Trop beau ! Et pourquoi ? Désespérons-nous donc à ce point de l'humanité ? Il n'y a rien de trop beau quand il s'agit du bien. Avons-nous peur d'aller trop loin dans cette voie, de ne plus nous reconnaître ? Oh ! sans doute, la satisfaction sincère que procure une bonne action est un stimulant. A faire le bien on en prend vite le goût. C'est le premier pas qui coûte.

Mais, rassurons-nous, ne craignons pas de passer par dessus la selle, le mal — ici c'est le goût des conquêtes et de la gloire, la militaïromanie — le mal est toujours très puissant. Nous lui avons, jusqu'à présent, fait la part si belle, qu'il en a profité. Il ne quittera pas la place de si tôt ; d'autant plus qu'il a encore de nombreux partisans. Il se chargera de nous retenir, de ralentir notre ardeur.

Tant s'en faut que tout le monde soit déjà du côté du czar ! Demandez plutôt leur avis à nos colonels ou à ces jeunes officiers qui, le soir, sur les promenades, échantent des ceillades avec les demoiselles, très sensibles au prestige de l'uniforme. L'autre jour encore, un jeune

homme qui se présentera l'année prochaine au recrutement et qui compte bien « avoir le thorax », c'est-à-dire la taille indispensable à un soldat — taille dont se passent, sans trop de dépit, nombre de bons et courageux citoyens, — s'écriait, à propos du désarmement : « J'espère bien que ça ne passera pas ! »

Le brave garçon ! il croyait déjà, dans sa candeur naïve, que « ça passerait », comme au Grand Conseil un préavis du Conseil d'Etat.

Va, mon garçon, rassure-toi, ça ne veut pas passer comme ça, malheureusement. Tu auras ton fusil, tes cartouches, tes galons.

Tant que l'on rit, tu n'as rien à craindre. Mais les bonnes pensées font leur chemin, elles finissent toujours par vaincre. Un jour viendra où l'on ne rira plus. Ce jour-là, mon garçon, la cause qui te tient à cœur sera bien malade.

Pour conclure, un détail curieux. Consultant un dictionnaire, au mot *désarmement*, nous remarquons cette citation de Proudhon : « La France donnera un jour au monde le signal du désarmement ; c'est un honneur qui » paraît lui être réservé »

Si la France s'est laissé devancer par son allié, espérons qu'elle ne lui refusera pas son appui dans la louable campagne qu'il a entreprise. Leur succès commun serait la conséquence la plus heureuse de l'alliance franco-russe.

X.

Vieille histoire.

Il était une fois un paysan qui menait une chèvre au marché. Monté sur son âne, il allait, plein d'espérance, et la chèvre, une clochette au cou, suivait docilement. Vinrent à passer trois filous — ils sont toujours trois. La vue du paysan, de son âne et de sa chèvre excita leur convoitise.

— Je gage, dit l'un d'eux, que j'emène la chèvre de ce brave homme, sans qu'il s'en doute.

— Et moi, dit le second, je lui substitue l'âne sur lequel il est monté.

— Bien malin ! s'écrie le troisième. Moi, je lui souffle sa veste et sa culotte.

Ainsi dit, ainsi fait.

Le premier voleur délie adroitement la clochette du cou de la chèvre, l'attache à la queue de l'âne et se retire avec sa proie. Le paysan, entendant toujours la clochette, croyait que sa chèvre suivait toujours. Au bout de quelque temps, il se retourne et ne voyant plus sa bête à cornes, il en demande des nouvelles à tous les passants.

Alors, le second filou s'approche :

— Je viens de voir, dit-il, du coin de cette ruelle, un homme avec une chèvre, il avait l'air de se sauver. C'était votre bête apparemment !

Le paysan saute de son âne et, priant l'officieux de vouloir bien le lui garder, se met aux trousses du ravisseur. Après avoir arpenté bien du terrain, il revient accablé. Son âne avait aussi disparu. Le second filou se l'était approprié.

Désespéré, le pauvre paysan continue sa route en se lamentant. Il passe auprès d'un puits. Assis au bord de ce puits, un homme s'arrachait les cheveux et sanglottait à fendre le cœur.

— Qu'est-ce qui vous désole ainsi ? dit notre paysan, en s'approchant. Avez-vous, comme moi, perdu un âne et une chèvre.

— Belles bêtises, que vos animaux, répond l'autre ; moi j'ai laissé tomber dans ce puits une boîte qui contient pour 20,000 francs de diamants et 3000 francs en or. Le propriétaire à qui je la porte dira que j'en ai volée et je serai peut-être pendu !

— Pourquoi ne descendez-vous pas dans les puits ? fit le campagnard.

— C'est que j'ai peur de l'eau. Entre le risque de me noyer et celui d'être pendu, je préfère encore la chance de la corde. Mais à qui me rapporterait ma boîte, je donnerais volontiers 50 pièces d'or.

Le paysan, tout heureux de l'occasion qui lui était offerte de réparer la perte de sa chèvre et de son âne, ôte ses habits et dégingole au fond du puits. De boîte et de diamants, nulle trace. Il remonte tout penaud. Ses habits n'étaient plus là. Chèvre, âne, vêtements, avaient suivi les trois larrons, qui courent encore.

La morale de ce récit est qu'il ne faut jamais croire sur parole les gens qu'on ne connaît pas !

Vieille histoire, mais toujours bonne !

Cauquiès bambioulés.

On vilho municipau dè B. avai reçu pè la pousta onna lettra io on lo traittè dè totés sortés, hormi què brav'hommo, et dè bio savai, cé qu'avai fé clia lettra ne l'ài avai pas met son nom.

Coudhivè prào ruminà quoui étai lo chenanpan qu'avai ouzà l'ài einvouyi dâi z'insurtès dinse, mâ motta ! ne devenavè nion et ne poivè pas s'emaginà quin guieusà avai zu lo toupet dè l'ài écritè cein. Adon quand sè prào zu crosà la cervalla, l'idée l'ài vint dè la montrà ào syndico et l'ài tracè avouè lo papai.

— Vouaiti vai, syndico, se l'ài fe, quinna lettra y'è reçu sti matin, on mè traittè dè bra-caillon, dè vilho bourtià, dè chenanpan, dè tabornio et mimamènt dè chandrou, que ne su portant rein dè tot cein, n'est-te pas ? Sébahy quoui dâo dianstro m'a ein écrit ?

— Ma fâi, que volliâi-vo que vo diesso, l'ài repond lo syndico, vo faut petètèrè vouaiti permi voutrès vezins, cé que vo z'a écrit cein est po sù cauquon que vo cognâi adrâi bin !

Rodo à Toinon, on bon vilho que demâorè pè la Couâ, étai z'u payi on intérêt que devèssâi dein 'na banqua dè pè Lozena et cl'annaie quie poivè tot justo niâ lè dou bets, kâ lè vegnès n'aviont quasu rein bailli po cein que lo dzalin avai fé bin dâo mau pertot. Assébin, quand délietta sa borsetta et que compta sa mounia su la banqua, l'allignivè on pou maugrâ sè napoleons.

Adon, cé que l'ài fasâi lo reça, que lo cogsessâi du grantein, l'ài dese :

— Est-te verè, l'ami Rodo, que lè vegnès ont dzalâ per tsi vo ?

— Cein n'est què trào verè ; se ào mein lè z'intérêts poivant assebin dzalâ tandi cauquiès z'annaiès ! mâ n'ia pas dè risquo ! l'ài repond lo Rodo.

Lo derrai iadzo que l'ont votâ po lo Grand Conset, on bon vilho conseiller, que ne vu pas vo derè, n'avai pas étâ renomâ po cein que, dein lo sacchio, sè trovâ on part dè dzouveno écervelâ que n'ein ont perein volliu ourè dévezâ et qu'ont fé dâi pi et dâi mans po portâ lè listès et fèrè votâ po on pe dzouveno, on luron qu'étâi pe dégourdi et qu'étâi ot tot fin po menâ lo mor.

Ma fâi, coumeint vo peinsâ, cein a fé on coup ào pourro vilho, dè sè vairè dinse dégomâ, àâ cein l'ài fasâi adè on rudo plliési d'allâ à cliâo tenabliès.

Adon, po poâi fraternisâ onco on iadzo avouè sè collègues, lè z'a trèti invitâ à n'on soupâ à la pinta dè la *Crâi-Bliantse* et quand l'ont zu coumeinci à medzi, lo carbatier vint lâo demândâ quin vin falliâ lâo z'apportâ.

— Ma fâi, on n'ein sâ rein ! front ti cliâo qu'étiont invitâ.

— Et bin, se vo volliâi m'attiutâ, dese lo car-